



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VESANCY**

**Du 12/09/2023**

(Convocation 05/09/2023)

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 septembre 2023, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1<sup>er</sup> adjointe), M. Gilles BILLION (2<sup>ème</sup> adjoint), MM. Adrien ORIEZ, Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, MM. Mark BÜTTNER et Eric DUCRET

Représenté : /

Absent : M. Philippe HOULLEMARE

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

\*\*\*\*\*

Début de séance : 20h20

Mme SEILER aimerait revenir sur le point DSP de la séance dernière ; Elle s'interroge sur le fait de déplacer l'espace repas des enfants dans les locaux du point rencontre et le manque à gagner par la non location du point rencontre. Après explication de Monsieur le Maire et échange entre les conseillers municipaux, les décisions du point 7 votées le 20 juin dernier sont donc maintenues.

- **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 20 juin 2023.**

**BOIS : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

**1. REGLEMENT D'AFFOUAGE**

A/ REGLEMENT

Lors du tirage au sort de l'affouage. Les affouagistes doivent signer un règlement d'affouage. Sur le document doit être précisé la date limite de l'enlèvement.

**Après lecture du règlement, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**FIXE** la date limite de l'affouage au 31/12/2023 pour l'affouage 2022

**FIXE** la date limite de l'affouage au 31/09/2025 pour l'affouage 2023

## B/ LOT AFFOUAGE 2022 EN SOUFFRANCE

Il reste un lot d'affouage de 2022 qui n'a pas été attribué ; lot n°2 de 6.159 m3. Le tarif de 38 €/m3 voté en 2022 doit être revu à la baisse étant donné que le lot est resté en bord de route durant une année.

**l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**FIXE** le tarif du m3 pour le lot n°2 à 30€ ce qui fait un total pour le lot de 184,77 €.

## **SCOLAIRE : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE**

### **2. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont en hausse : 27 élèves en maternelle et 27 en primaire.

### **3. POINT SUR LE PERISCOLAIRE DU MIDI ET SOIR**

Beaucoup d'enfants sont inscrits aux services périscolaires. Le mardi de la rentrée 42 enfants étaient présents sur le temps de midi. Il est rappelé qu'un agent doit avoir au maximum 15 enfants en charge, étant donné que deux agents sont présents sur le temps du midi il n'est donc pas possible de dépasser les 30 élèves.

L'agent d'entretien a été reçue pour modifier ses horaires afin de prêter main forte lors de ce temps de périscolaire jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre.

### **4. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE GEX**

Chaque année, les enfants scolarisés à l'école de Vesancy bénéficient de cours de natation délivrés à la piscine municipale de Gex. La commune de Gex a octroyé des créneaux pour les deux classes mais à des jours et heures différentes.

La Commune de Gex nous a transmis une convention d'utilisation de la piscine pour 16 séances (8 séances pour les petits et 8 séances pour les grands) dispensées du 10 juin au 5 juillet 2024, les mardi, jeudi et vendredi.

Le coût prévisionnel de cette activité représente 2 528 € décomposé de la manière suivante :

- 16\*85 € : 1 360 € pour le transport (estimatif)
- 16\*73 € : 1 168 € pour les entrées (forfait avec Maître-Nageur Sauveteur).

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.
- **PROPOSE** de demander le regroupement des séances afin de faire baisser les coûts de transport.

## **5. PROJET NOUVELLE ECOLE**

Monsieur Eric DUCRET fait un point sur la réunion qui a eu lieu le 6 septembre dernier et présente les nouveaux plans. Un rendez-vous est prévu avec l'ABF et le CAUE le mardi 10 octobre à 14h30 pour présenter le projet. Une réunion sera également programmée avec les acteurs principaux du scolaire : Monsieur Grandclément, directeur de l'école, Madame Ledrapied, enseignante des petits et Mme Rousseau agent d'animation.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'aide « Fonds Vert » dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiment public a été faite, nécessitant une étude thermique en cours de réalisation. La commune a signé un Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) avec Pays de Gex aggro.

## **6. AMENAGEMENT VILLAGE**

Monsieur ORIEZ fait un point sur la réunion en Visio faite le 1<sup>er</sup> août dernier avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain. Plusieurs solutions d'aménagement sont proposées. Les membres du conseil municipal suggèrent de rester sur l'idée première, de l'aménagement mobile et du marquage au sol.

## **7. CIMETIERE**

Ce matin même Messieurs Billion, Mugnier et l'agent municipal se sont encore rendu au cimetière pour l'entretien. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire faire des devis auprès d'entreprises pour avoir des solutions pour faciliter l'entretien et d'évaluer le coût de celles-ci. Accord à l'unanimité.

## **8. FETE DU 8 JUILLET**

Cette fête a beaucoup plu ça a été un véritable succès. Mme SEILER remercie la commune et tous les bénévoles pour l'organisation.

Point sur les dépenses réalisées par la Commune :

Matériel électricité	844,00 €
Château gonflable	500,00 €
Musique	1 575,00 €
Gestion éclairage	1 547,00 €
Animation chrysalide	1 850,00 €
<b>total</b>	<b>6 316,00 €</b>

Le PEVV, en charge de l'organisation a fait des dépenses à hauteur de 2 516,01 €. Les recettes s'élèvent à 3 115,50. Ce qui correspond à un bénéfice pour l'association est de 599,49.

L'association PEVV demande une subvention exceptionnelle pour les frais de communication et décorations (banderoles, fanions...) dont le montant s'élève à 804.80 €

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 804,80 € à l'association PEVV.

Monsieur le Maire propose également d'octroyer une subvention à l'association « Les Pin-up RockaBadass » pour leurs prestations lors de cette soirée.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Les Pin-up RockaBadass ».

Monsieur le Maire remercie Mme SEILER pour son investissement dans l'organisation de cet évènement.

Mme SEILER, au nom du PEVV, invite tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite cette fête le 29 septembre dans les locaux de la cure pour un apéritif amical.

**DSP : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

## **9. GESTION DES LOCATIONS DES SALLES – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES**

Lors du conseil municipal du 02 Novembre 2021, une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles du château a été approuvée. A partir du 1<sup>er</sup> décembre la Mairie va reprendre en charge la gestion des salles (réservations, état de lieux entrant et sortant), Il est donc proposé de réviser les tarifs (table ci-dessous).

Les paramètres suivants doivent être pris en compte pour l'élaboration des tarifs :

- Pas de vaisselles à disposition (sauf pour les associations)
- Le ménage devra être fait par les locataires
- Augmentation du temps de travail de l'agent technique afin de faire les états des lieux entrants et sortants.

### **Location Weekend (du Vendredi soir au Lundi matin)**

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest	880€--> <b>800 €</b>	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	1 800€ --> <b>1 500 €</b>
Les deux salles	1 040€--> <b>1 000 €</b>		2 000€ --> <b>1 800 €</b>
<b>Point rencontre</b>	<b>400 €</b>	Gratuit pour associations de Vesancy	<b>800 €</b>

**Location journée en Weekend : cette option de location est caduque**

**Location journée en Semaine (du Lundi au Jeudi)**

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest/Balthazar	Priorité à la salle de la Cure/Point Rencontre	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	600€--> <b>500 €</b>
Les deux salles			800€--> <b>700 €</b>
Point rencontre	<b>250 €</b>	Gratuit pour associations de Vesancy	<b>400 €</b>

- Pas de possibilité de louer seulement la salle Balthazar le week-end
- Pas de location du point rencontre quand la salle Laforêt est déjà louée (sauf si c'est le même locataire)
- Les tarifs incluent la mise à disposition d'une partie de la cour du château pour l'organisation des apéritifs les samedis après-midi jusqu'à 19h30
- Deux cautions seront demandées : 500 € pour le ménage et 2000 € pour les locaux, matériel...
- Les locations pour les associations de Vesancy (salle Laforest : 1/an le weekend) et la mairie ainsi que les locations à l'occasion de funérailles sont consenties à titre gratuit

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, modifie les tarifs pris par délibération n°60\_2021 et définit les nouveaux tarifs de location tels que présentés ci-dessus.**

**FINANCES : Rapporteurs Bernard MUGNIER**

**10. BUDGET PRIMITIF 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

La présente décision modificative n°1, qui vous est proposée, permet un ajustement des crédits qui ont été voté pour l'année 2023.

En effet, il n'a pas été prévu en dépenses de fonctionnement, assez de crédit pour les dépenses de la fête du 8 juillet. De ce fait le compte 6232 apparaît déficitaire alors que les dépenses pour le gouter des aînés n'ont pas encore été effectuées. Il est donc proposé la modification suivante :

**Situation des comptes avant opérations :**

N° de compte	Dénomination	Montant
6232	Fêtes et Cérémonies	- <b>1 922,49 €</b>
022	Dépenses imprévues	43 680,00 €

### Opérations effectuées :

N° de compte	Dénomination	Montant
6232	Fêtes et Cérémonies	+ 5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- 5 000,00 €

### Situation des comptes après opérations :

N° de compte	Dénomination	Montant
6232	Fêtes et Cérémonies	3 077,51 €
022	Dépenses imprévues	38 680,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification du Budget Primitif 2023 telle que présentée ci-dessus.

## **URBANISME : Rapporteurs Adrien ORIEZ**

### **11. DOSSIERS EN COURS**

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143623B001	Place du Château	Bloc climatiseur	<i>En cours d'instruction</i>

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143623B008	137 Chemin du Crêt	Changement de fenêtres, porte garage et volets	<i>Favorable</i>
DP 00143623B010	137 route de Divonne	Changement des menuiseries extérieures	<i>Demande de pièces complémentaires</i>
DP 00143623B011	159 route de Bottenay	Serre	<i>Demande de pièces complémentaires</i>
DP 00143623B012	314 route de Bottenay	Centrale solaire photovoltaïque	<i>Favorable</i>
DP 00143623B013	453 rue du château	Menuiserie, fenêtres	<i>Demande de pièces complémentaires</i>
DP 00143623B0014	262 route de Bottenay	Installation photovoltaïque	<i>Favorable</i>

DP 00143623B0015	29 route de la combette	Abri de jardin	<i>En cours d'instruction</i>
DP 00143623B0016	196 rue du Château	PAC	<i>En cours d'instruction</i>

## **DIVERS**

### **12. POINT SUR ACHAT DU TERRAIN**

Pays de Gex agglomération ayant accordé l'autorisation de faire quelques places de parking ainsi qu'une voie d'accès, le géomètre doit passer le 28 septembre pour effectuer le bornage. Après validation de la SAFER, la commune pourra procéder à l'achat du terrain au prix de 6€/m<sup>2</sup>

### **13. AUTRE**

#### A/ Stagiaire

La commune va accueillir un jeune stagiaire pour une semaine au service administratif du 25 septembre au 29 septembre 2023.

#### B/ Travaux ENEDIS

Dépose des câbles et des poteaux en cours ; Les travaux sur la ligne haute tension seront bientôt terminés.

#### C/ Point Vert et circulation

- Monsieur Grenier signale des dépôts abusifs vers le point de collecte du parking. A surveiller
- Il va demander un rapport détaillé à la police municipale pour la vitesse des voitures qui traversent le village

La séance est levée à 23H45

La Secrétaire de séance  
Françoise FONTAINE

Le Président de séance et Maire  
Bernard MUGNIER